

Penser ensemble le changement des institutions et celui de leur environnement. Trois modèles

Lise Demailly

► To cite this version:

Lise Demailly. Penser ensemble le changement des institutions et celui de leur environnement. Trois modèles. SociologieS, 2019, SociologieS. hal-03079385

HAL Id: hal-03079385

<https://hal.univ-lille.fr/hal-03079385>

Submitted on 17 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Penser ensemble le changement des institutions et celui de leur environnement. Trois modèles

*Thinking altogether the change of institutions and that of their environment.
Three models*

Lise Demailly



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/10010>

ISSN : 1992-2655

Éditeur

Association internationale des sociologues de langue française (AISLF)

Ce document vous est offert par Université de Lille



Référence électronique

Lise Demailly, « Penser ensemble le changement des institutions et celui de leur environnement. Trois modèles », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Le changement institutionnel, mis en ligne le 27 février 2019, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/10010>

Ce document a été généré automatiquement le 10 décembre 2020.



Les contenus de la revue *SociologieS* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France.

Penser ensemble le changement des institutions et celui de leur environnement. Trois modèles

*Thinking altogether the change of institutions and that of their environment.
Three models*

Lise Demailly

- 1 Cet article s'inscrit dans une trajectoire de recherche qui, depuis des travaux empiriques sur l'institution scolaire à d'autres plus récents sur les politiques de santé mentale et de l'autisme, a conduit l'auteure à s'interroger sur le changement institutionnel. En témoigne le chapitre paru dans l'ouvrage de François Aballéa, qui incitait les lecteurs à ne pas céder à la croyance en une « désinstitutionnalisation » généralisée et proposait, pour rendre compte du déclin effectif du programme institutionnel à l'école constaté par François Dubet (2002), l'idée de « déplacement des centres de gravité institutionnel » (Aballéa, 2012).
- 2 C'est cette idée que nous allons reprendre et approfondir. L'intuition initiale était que les capacités instituantes des différents espaces sociaux voient leur puissance varier historiquement. Elles laissent donc, à une époque donnée, la vedette à tel ou tel agencement institutionnel qui trouve dans l'environnement des conditions favorables à son déploiement, voire à ses potentialités hégémoniques. Il s'agira ici, entre autres, d'approfondir ces modalités particulières de discontinuités institutionnelles mais, plus largement, de modéliser plusieurs approches du changement qui articulent mutation d'une ou de plusieurs institutions et transformation de la configuration sociale.
- 3 Pour éviter malentendus et controverses inutiles – puisque, dans la mesure où elles relèvent ce qu'on pourrait appeler le « goût » sociologique, elles sont radicales – il faut préciser que notre travail sur les institutions s'inscrit globalement dans une épistémologie qu'on pourrait nommer rapidement bachelardienne, ou rationaliste, en ce sens qu'il s'agit pour le sociologue de produire des objets de connaissance qui construisent une intelligibilité du réel. Avec cette orientation, nous sommes aux

antipodes de la position épistémologique hyperempiriste de Virginie Tournay (2009, 2014) (quelle que soit la qualité de ses descriptions de phénomènes sociaux concrets), parce que notre désir de connaissance ne va pas à l'« ontologie » des institutions, notre fascination ne va pas au chatoiement infini de leur diversité mais, au contraire, à l'effort d'en penser des lignes, des structures, des régularités, des ordonnancements, des formes.

- 4 Nos travaux, quant à la conception des institutions, s'inscrivent dans la continuité théorique de *L'Institution plurielle* (Bonny & Demailly, 2012) et d'Anaïk Purenne et Jean-Pierre Payet : l'institution, toujours traversée de tensions voire de contradictions, trouve sa source et sa forme dans le processus par lequel le pouvoir politique structure, encadre et régule la vie sociale à travers des principes et des valeurs, des missions et des finalités, des mandats, des statuts et des rôles, des formes et dispositifs organisationnels, des cadres matériels pour l'action, des outils et des paradigmes, des modes de régulation (Purenne & Payet, 2016).
- 5 Un deuxième *a priori* épistémologique peut être explicité : la décision de se tenir à distance prudente à la fois du holisme, de l'interactionnisme et de l'individualisme méthodologique. Nous postulons une certaine consistance du social, que celui-ci soit pensé en termes de rapports sociaux, de collectif social, de structure sociale ou de configuration sociale. Nous postulons que cette consistance a des effets sur les subjectivités, entendues à la fois comme affects et catégories langagières, et que ces subjectivités contribuent en retour à y introduire décalages et déplacements. Nous ne réduisons cette consistance ni aux actions, ni aux interactions, ni aux compositions de jeux d'acteurs individuels, ni à un déterminisme structurel, mais à leur combinaison, en portant de plus attention au rôle que jouent les objets techniques dans lesquels se cristallise de la pensée.
- 6 Ceci posé, le texte développera la thèse globale suivante : les transformations contemporaines des institutions contraignent le sociologue à quelques inflexions théoriques par rapport aux travaux sociologiques communément développés sur le changement institutionnel. Il devient en effet parfois insuffisant d'étudier le changement des institutions une par une, de manière monographique, sur une toile de fond qui impliquerait la stabilité de leurs « mandats » ou de leur autorité morale. Car ce sont précisément aussi ces mandats et ces autorités qui peuvent devenir l'objet de fortes redéfinitions. De plus l'explication des mutations qui affectent l'institution étudiée n'implique pas seulement des processus intra-organisationnels, mais aussi l'environnement, qu'il soit institutionnel ou non institutionnel ¹.
- 7 Mais penser l'institution dans et avec son écologie ne se fait pas d'une seule manière et nous allons en exposer trois (sans prétendre à l'exhaustivité), dont les modèles peuvent être construits de manière inductive et réflexive. L'article sera consacré, après un rappel plus bref concernant la première approche – *l'institution dans son contexte* – à l'exploration de deux autres perspectives que nous avons pratiquées et identifiées plus récemment. Ces deux modèles, respectivement nommés *les champs institutionnels* et *les émergences institutionnalisantes*, donneront lieu à la présentation des études empiriques qui ont permis leur construction. Les exemples empiriques qui illustrent les trois modèles sont de forme nettement différente, car les discontinuités institutionnelles qu'ils illustrent mobilisent des textures et des temporalités de l'espace social fortement hétérogènes.

L'institution dans son contexte

- 8 Le premier modèle, qu'on nommera *l'institution dans son contexte*, est la forme la plus classique de l'analyse du changement de l'institution au sein de logiques macrosociales. Il peut se pratiquer de manière monographique, institution par institution et se fonde alors sur les descriptions de jeux d'acteurs, sur l'évolution, forte ou discrète, des modes de régulations, des référentiels et de leurs contradictions, des outils et des modes cognitifs, des dispositifs organisationnels à effet instituant. Un bon nombre de nos propres travaux sur la modification du management des établissements scolaires par exemple, ou sur le développement de l'expertise des patients dans le domaine de la santé mentale et sa reconnaissance en termes juridiques et pratiques (Demailly, 2016) relève de ce modèle, dont nous pouvons donner les principales caractéristiques selon les thèmes suivants, que nous utiliserons ensuite pour les autres modèles : représentation de l'institution, de son environnement, du processus de changement, valeur heuristique du modèle.
- 9 - Selon ce modèle, l'institution est un organisme, plongé dans un milieu. Dans les usages qui sont faits de ce modèle, le mandat formel de l'institution est le plus souvent stable, mais rien n'empêche de penser un mandat en discontinuité.
- 10 - Le changement, qu'il soit modification légère ou mutation en rupture, peut s'originer aussi bien de l'intérieur de l'institution (initiative des acteurs) que de son contexte (par exemple le néo-libéralisme). Le plus souvent c'est l'interaction entre les deux sources qui est mise en valeur, les reconfigurations verticales, venues du haut de l'institution en lien avec les logiques macrosociales, sont infléchies, bousculées ou nourries par les initiatives locales, venues de la « base ».
- 11 - L'environnement est constitué de logiques macrosociales. Elles ne sont pas pensées comme des déterminismes irrésistibles, bien au contraire et le travail sociologique met au jour par rapport à elles des décalages, des résistances, des pluralités dues à la coexistence de plusieurs degrés d'avancées du changement, ou à des ratés, ou à des contradictions systémiques ou normatives. La focale du regard du chercheur sur le processus « changements-institution-contexte » se centre plutôt sur l'institution elle-même et ce qui s'y joue.
- 12 Ce modèle est efficace pour penser le changement dans des institutions aux limites définies, avec une certaine épaisseur historique, ayant construit une autonomie suffisante par rapport aux autres institutions pour qu'il y ait une pertinence sociologique à travailler sur elles de manière monographique. Ainsi, l'école, la psychiatrie, la protection sociale, le travail social, la prison se prêtent-elles bien à cette perspective. Nous l'avons par exemple mobilisée dans les travaux de la recherche européenne *Knowandpol* sur le processus de redéfinition et de territorialisation de l'institution psychiatrie et santé mentale (Demailly, 2011) et dans nos travaux antérieurs sur les politiques publiques éducatives, dans le cadre de l'observation de la mise en œuvre du nouveau management public.

Les champs institutionnels

Motivations sociologiques du second modèle

- 13 La pratique théorique de ce que nous avons pu nommer après coup « champ institutionnel », a été inventée lors d'un travail de recherche sur la politique de l'autisme des enfants et des adultes en France, suite à l'impossibilité de travailler selon la première approche.
- 14 On verra que, dans le modèle du « champ institutionnel », l'institution n'est pas un organisme (comme dans le modèle 1), mais plutôt, métaphoriquement parlant, un terrain en cours de délimitation, sujet à apparitions et disparitions de zones, de déplacements de frontières, d'inclusions et d'exclusions au gré des initiatives de différents promoteurs. Elle peut être appréhendée comme un « champ » (Bourdieu, 2015, t. 2, p. 241)². Les rapports sociaux qui jouent le rôle de contexte sont mobiles, entrant à l'intérieur du terrain ou bien pensables à l'extérieur de lui, puisque les limites du terrain sont fluctuantes. L'autonomie de l'institution-champ n'est pas donnée *a priori*, elle est le produit de l'histoire des luttes pour l'autonomie du champ par rapport à d'autres champs ou d'autres institutions et le produit du flux des controverses sur l'appartenance légitime ou non au champ institutionnel et donc la définition et la délimitation de celui-ci. L'émergence de cette institution-champ aux frontières mouvantes et le changement qui continue à l'affecter sont le résultat de luttes autour d'un problème social conflictuel et continuellement en cours de définition et de problématisation³.
- 15 C'est la politique publique de l'autisme en France qui nous amène à développer cette représentation du changement. En effet, travailler sur les politiques de l'autisme en se centrant sur les deux institutions publiques *a priori* concernées, la psychiatrie et le secteur du handicap, selon une approche de type « l'institution dans son contexte » s'est vite révélé être une impasse. Cela aurait conduit à fournir une vision administrato-centrée et nationale-centrée de la manière dont s'est formée et a changé l'institution « politique de l'autisme », alors même que l'action d'acteurs extra-institutionnels a été décisive pour la genèse de cette institution et que celle-ci reste essentielle pour continuer à en analyser les nouvelles discontinuités.

Exemple de mise en œuvre de la seconde approche : la politique française de l'autisme

- 16 Les relations en France entre psychiatrie, médicosocial, offreurs de prestations éducatives marchandes, institution scolaire, ministère de la Santé, édition, médias, militants, montrent des recompositions rapides et brutales où certaines institutions sont éjectées de leur mandat (c'est le cas de la psychiatrie) ou déstabilisées (le médico-médicosocial se « désinstitutionalise »⁴) ou soumises à de fortes injonctions externes (l'école, sommée de prendre en charge de nouvelles missions) sous l'influence d'acteurs extra-institutionnels, les parents d'enfants autistes.
- 17 Les différents acteurs engagés dans des luttes autour de la légitimité à offrir un « salut » aux enfants autistes et à leur famille ont contribué à l'émergence d'un nouveau problème public, d'une nouvelle politique publique dans plusieurs pays européens et nord-américains, avec son appareil étatique d'incitation et de contrôle, ses fonctionnaires, son

langage, ses acteurs professionnels, ses normes et ses outils, et des établissements qui n'existaient pas avant les premières luttes d'associations de parents dans les années 1950. Une théorisation de ce processus en termes de « champ » bourdieusien, mais « institutionnel », permet de rendre compte de la naissance *ex nihilo* d'une institution et de la série concomitante de recompositions institutionnelles adjacentes. Nous ne reprendrons pas la description des luttes, développée dans d'autres textes, qui se structurent dans un champ à cinq positions ⁵ mais nous voudrions insister ici sur le rôle du contexte, indispensable à l'analyse du changement.

Le contexte

- 18 Les dynamiques du champ de l'autisme, ses transformations rapides sur les trente dernières années après son émergence après la Seconde Guerre mondiale au sein de la pédo-psychiatrie, sa configuration contemporaine (exclusion progressive de la psychiatrie, désinstitutionnalisation du médico-social, promotion de l'éducation comportementaliste et de l'inclusion scolaire et professionnelle ne peuvent se comprendre uniquement en analysant le système de forces pratiques et idéologiques internes à la question stricte de l'autisme ou, plus exactement, il faut comprendre comment les groupes d'intérêt ⁶ puisent leur efficacité à des transformations sociétales qui, bien qu'internes au champ, peuvent concerner en même temps d'autres espaces de controverses. Trois dynamiques seront présentées, qui montrent comment les logiques macrosociales qui, en même temps, s'exercent sur le champ, ont permis son émergence historique en tant que champ et le traversent en continuant à jouer un rôle dans les rapports de forces symboliques.
- 19 Les nouvelles normes de légitimation des savoirs qui délégitiment la psychiatrie
- 20 Les savoirs dans le domaine de la relation humaine (socialisation, instruction, accompagnement, éducation, soin) tendent de plus en plus à être validés selon des modes de légitimation qui impliquent soit un mécanisme biologique observable et reproductible, soit un dispositif expérimental comparatif. On nomme cela, dans le médicosocial, « assurer le développement de prises en charge fondées sur l'évidence scientifique » et, dans l'espace sanitaire, la « médecine des preuves ».
- 21 À la différence de la plupart des autres disciplines médicales, la psychiatrie s'est trouvée mise en difficulté par ces normes, car l'essentiel de ses pratiques de diagnostic et de soin relève d'une expertise clinique et d'intuitions liées à la rencontre avec le patient. Même si les psychiatres, notamment ceux des Centres hospitalo-universitaires, tentent de passer le plus vite possible à des pratiques qui pourraient relever du régime de la preuve biologique (biologie du cerveau, imagerie cérébrale) ou de l'essai randomisé (génétique, pharmacologie), la plus grande partie de la pratique reste de type relationnel. Faute de « preuve », les diagnostics doivent se faire sur une base clinique, sans marqueurs biologiques et les traitements sur une base empirique, par essais et rectification d'une médication possible, sur la base de l'observation du patient. La pratique relationnelle, foncièrement subjective, a des effets intuitivement convaincants de soin et de *care* (soutien, accompagnement), mais non reproductibles, non mesurables ni évaluables selon le régime de vérité aujourd'hui légitime dans les instances gouvernementales. Ce qui ouvre logiquement pour l'observateur acquis à la médecine des preuves la possibilité de dénoncer dans ces pratiques des raisonnements magiques, des bricolages empiriques, voire des « pseudosciences », ou un « retard » culturel.

- 22 Les progrès de la science positive sur les problèmes du psychisme ou du cerveau étant plutôt lents, les essais randomisés se sont développés. Et on voit se développer une troisième tactique pour mettre la psychiatrie aux normes scientifiques contemporaines, une nouvelle technique, largement utilisée par la Haute autorité de santé : les processus de standardisation-formalisation de la clinique « par consensus ». Leur but est de contraindre la subjectivité des praticiens et d'obtenir une « fidélité interjuge » dans le diagnostic .
- 23 À cause de ces difficultés à faire de la psychiatrie une discipline médicale scientifique comme les autres, on peut comprendre : premièrement que la psychiatrie contemporaine, malgré ses efforts d'honorabilité académique, soit devenue une discipline faible, en crise et divisée ; deuxièmement que, le capital culturel légitime aujourd'hui dans le champ de l'autisme étant la science « avec preuves » et les technologies protocolisées, la psychiatrie ait perdu une grande part de sa légitimité pour s'occuper de l'autisme.

Les nouvelles normes du rapport à soi, entre autonomie, capacitation et désobjectivation

- 24 La norme actuelle de la vie bonne a fortement évolué à la fin du $xx^{\text{ème}}$ siècle, qui voit se diffuser la prescription de nouvelles formes de subjectivités. Le maître mot du rapport à soi est l'autonomie, norme largement décrite par les sociologues, tel notamment Alain Ehrenberg qui montre que l'excès de responsabilité individuelle est source de fatigue et de dépression (Ehrenberg, 1998). La société d'individus autonomes est un monde où chacun doit mobiliser et accroître ses ressources personnelles et favoriser les politiques qui permettent aux individus d'être les agents de leur propre changement. Améliorer son *self* est le souci des hommes contemporains (Le Dévédec, 2016).
- 25 Subjectivement, la norme de l'autonomie est intériorisée comme une prescription de responsabilisation de soi dans la vie privée et au travail, comme un devoir d'être capable de formuler un projet personnel et de se « reprendre en mains » en cas de défaillance. Dans les relations avec autrui, elle se manifeste comme demande de reconnaissance, de respect. Et par rapport aux politiques publiques, l'exigence est que celles-ci respectent l'autonomie selon différentes éthiques et contextes sociétaux : individualisation des parcours, des projets de vie, individualisation de l'éducation scolaire, des parcours de *care*, de soin, de formation au long de la vie, « modèle capacitaire ». Le sujet qui existe vraiment, qui est citoyen, est un sujet qui s'efforce de maximiser ses capacités : il les mesure, les travaille, les développe, les utilise au travail, il s'appuie sur ses points forts et compense ses incapacités (Mercurie & Spurk, 2003). Le sujet illégitime est l'inactif, le paresseux, l'assisté, le passif, celui qui manque de motivation, qui ne se soucie pas de développer ses « capacités » ni de faire avec elles œuvre utile. Les nouvelles normes du rapport à soi impliquent aussi pour les profanes de refuser la domination des professionnels (Payet & Purenne, 2016).
- 26 Dans le même temps se fait pourtant jour un autre mouvement sociétal qui entre en tension avec le premier : il s'agit de la désobjectivation des problèmes affectant les conduites, de la séparation de la personne et du trouble qui l'affecte ou plus exactement qui affecterait alors son cerveau⁷. Dans la grande partition nature/culture, nature/langage, nature/humanité qui fonde la culture occidentale, le proprement humain est déplacé du côté de la nature. La clinique du sujet devient alors insupportable en ce qu'elle responsabilise un peu le sujet par rapport à ses troubles en lui indiquant qu'il dispose

toujours – au moins principalement – d'une petite marge de manœuvre pour le travail sur soi, la réflexivité, l'apprentissage, la prise ou reprise en main de soi pour aller mieux. La désobjectivation permet une déresponsabilisation et, surtout, une déculpabilisation.

- 27 La psychiatrie se trouve alors mise en difficulté quand elle propose des psychothérapies aux personnes cérébralement affectées, ou à leur entourage, approches moins acceptables que celles qui affichent clairement que l'anomalie est intégralement du côté de la nature, sans aucun sens à déchiffrer (Fournier, 2015 ; Demailly, 2014) ni aucune responsabilité en jeu.
- 28 Les deux tendances sociétales contradictoires, prescription de l'autonomie et désobjectivation, sont largement à l'œuvre de manière convergente dans le champ de l'autisme : la valorisation de l'amélioration du *self* grâce à l'éducation, le plus précocement possible et tout au long de la vie, la revendication d'une individualisation forte des accompagnements et, de manière conjointe, la naturalisation des troubles. La personne autiste, comme toute personne ordinaire, se doit d'être active et de développer ses capacités, par l'éducation et/ou le travail. L'individu Asperger qui réussit socialement porte cette logique au maximum en l'héroïsant, en étant capable de manifester son potentiel méconnu, ses capacités et son employabilité. La bonne politique publique sera celle qui autorise et organise cette activité de progression continue des capacités des autistes, tout au long de leur vie.

La valorisation de la société inclusive

- 29 Le traitement social de l'anormal a évolué aussi dans une autre dimension : le déclin de l'assignation du sujet anormal à des lieux fixes et fermés, qui le ségrègent du monde ordinaire.
- 30 La « désasiliation » a abouti en Amérique du Nord et en Europe à ce que de nombreux malades psychotiques soient logés ailleurs qu'en psychiatrie. La notion de « handicap psychique », promu en 2005 par une alliance entre une partie des psychiatres, l'association regroupant les familles de patients et les gestionnaires, a légitimé les « soins dans la ville » pour les patients psychotiques autonomes et la prise en charge dans le médicosocial pour les patients dépendants. En somme, on est passé pour la psychiatrie d'une logique d'établissements, de « lits » et de « places » à une logique de prise en charge spécifiée par groupe de gravité de trouble.
- 31 De là se fait jour une nouvelle norme (sinon déjà une réalité) de parcours individualisé en milieu ordinaire. La promotion de la *société inclusive* et du *care*⁸, autrement dit la valorisation de l'accompagnement, permettant aux sujets fragiles, vulnérables, handicapés, anormaux, de vivre dans l'espace social ordinaire avec des soutiens adaptés, va de pair avec un mouvement de refus de la honte et de lutte pour la déstigmatisation de l'anormalité : l'« étrangeté d'âme » (Demailly, 2011) ou l'anomalie ne seraient plus à enfermer ou à dissimuler derrière des murs, quels qu'ils soient. Ce mouvement est international : que chacun puisse aller au maximum de ce qui lui est possible pour l'inclusion dans la vie sociale ordinaire.
- 32 Globalement, le contexte sociétal concernant les savoirs « prouvés », les nouvelles normes du rapport à soi et la « société inclusive » a favorisé une bascule des rapports de force symboliques entre les différentes positions du champ, permis l'alliance des « prétendants » (dont les parents) et des « modernisateurs » et autorisé une bascule rapide de la politique publique.

Conclusion sur le deuxième modèle

- 33 Le modèle 2 est particulièrement adapté pour étudier les questions et les problématiques instables, les institutions comme ensemble non délimité, les politiques publiques à multiples acteurs appartenant à des institutions différentes ou encore dont des acteurs importants se situent initialement clairement en dehors des institutions, avec nécessité de luttes pour obtenir le droit d'y entrer, ce qui donne une place particulière à l'« environnement », compris comme un espace de luttes pratiques et symboliques, pour comprendre les discontinuités institutionnelles. Cet « environnement » comprend forcément de nombreuses composantes pertinentes, vu le nombre d'institutions impliquées dans le processus de changement.
- 34 L'autisme en est un bon exemple. L'économie sociale et solidaire, d'après la description qu'en donne Jean-Louis Laville avec ses multiples régulations, des acteurs aux initiatives « occultées » et « sans visibilité sociale », des acteurs de changement qui agissent pour modifier des systèmes par des processus de créations institutionnelles, des logiques divergentes (Laville, 1990, 2016), se prêterait bien à une analyse en termes de « champ institutionnel ». On peut penser aussi à l'analyse sociologique de la construction du problème social du sida comme problème public, avec ses retombées symboliques durables, décrit par Maguire, Hardy & Lawrence (2004).

L'émergence institutionnalisante

Motivations sociologiques du troisième modèle

- 35 Les changements de centre de gravité institutionnel ne sont parfois visibles que dans une temporalité historique longue. Nous avons déjà évoqué dans d'autres textes le classique déclin de l'Église au profit de l'État-nation en France, comme opérateur institutionnel de lien social, ou le déclin de l'école au profit de la santé et du marché en ce XXI^{ème} siècle, comme formes du « salut » personnel et lieux du développement de la capacité.
- 36 Une institution qui débute est peu visible, peu identifiable. Néanmoins, des argumentaires nouveaux, un ensemble de signifiants, un *wording* appartenant (selon le nouveau terme à la mode dans la haute administration publique), des catégories de pensées nouvelles peuvent être repérés, parfois déjà en cours d'institutionnalisation, qui vont permettre ou induire d'autres institutionnalisations à leur suite et aboutir progressivement à la formation d'une nouvelle institution. « Toute institution qui débute acquiert sa légitimité en se fondant à la fois en nature et en raison. C'est alors qu'elle peut offrir à ses membres un ensemble d'analogies permettant de décrire le monde et de justifier les règles instituées comme naturelles et raisonnables, et qu'elle peut prendre la forme durable qui va servir à l'identifier » (Douglas, 2004, p. 157).
- 37 Le troisième modèle pour articuler discontinuité institutionnelle et contexte social est celui de *l'émergence institutionnalisante*. Nous développerons deux exemples empiriques dont l'approche relève de ce troisième modèle, avant d'en synthétiser les caractéristiques.

Exemple de mise en œuvre du concept d'émergence institutionnalisante : l'évolution des dispositifs du travail sur autrui, du raisonnement tubulaire au raisonnement modulaire

- 38 Il est sans doute plus difficile de repérer une émergence institutionnalisante à partir du présent que d'en étudier la dynamique après coup et d'en reconstituer les traces initiales passées. Nous proposons un exemple tout à fait modeste, mais pour lequel le modèle de l'émergence instituante semble le plus adapté.
- 39 Nous formulerons une hypothèse quant au développement d'un nouveau mode de pensée dont on peut imaginer qu'il régira dans un futur proche à la manière dont les politiques publiques mettent en œuvre une régulation du travail sur autrui. Nos observations concernent d'une part le travail médicosocial, d'autre part l'enseignement supérieur. Ce nouveau mode de régulation pourrait être défini comme « modulaire » par opposition au mode « tubulaire » qui, depuis longtemps – et en tout cas depuis la diffusion du néolibéralisme – affectait la gestion publique du travail sur autrui.
- 40 Le programme de travail 2017 Serafin-PH⁹, en cours de finalisation et qui sera appliqué en France en 2018 ou 2019, porte une réforme de la tarification des établissements et services médicosociaux pour personnes handicapées, qui abandonne les modes globaux de budgétisation ou le budget au prix de journée. La première révolution est la création d'un « langage commun », d'une nomenclature, l'identification de « prestations » nommables, découposables dans le flux du travail d'accompagnement, pouvant servir à moduler les financements des établissements et des services en fonction des caractéristiques des résidents, de leurs besoins et des prestations qui leur sont apportées. L'idée est de partir des « besoins » pour définir les prestations offertes par les services. Les réponses devraient autoriser la combinaison de prestations, présentes dans un ou plusieurs ESMS, voire en dehors d'eux. Alors que dans la logique de « place », de « case », de filière, « c'est l'offre existante qui qualifie le besoin et détermine le parcours », raisonner en termes de parcours signifie abandonner la logique de filière pour prioriser des réponses souples et modulables capables de s'adapter précisément aux variations situationnelles et préférentielles du cheminement de la personne.
- 41 Il s'agit là, avec l'introduction de ce logiciel de gestion¹⁰, d'une véritable révolution culturelle pour le médicosocial (Andrien, 2014), notamment pour les petites associations militantes qui fonctionnent sous le régime de la loi 1901, peut être encore plus bouleversante que ne l'a été la T2A (Tarification à l'acte) pour l'hôpital public. Les formes organisationnelles repoussoirs auxquelles s'oppose le nouveau modèle qui les dénonce comme dépassées et comme un « obstacle à la fluidité des parcours », sont donc la caractérisation stable des individus, la logique des « places » et la différenciation des établissements. Le logiciel Serafin-PH implique :
- 42 - une idée de découpe et d'identification des prestations, là où la tradition concevait l'activité d'accompagnement comme une prestation globale ;
- 43 - une obligation de travail administratif autour de la description détaillée de la pratique ;
- 44 - une nomenclature universelle des prestations et leur articulation à des budgets ;
- 45 - l'idée de pôles ressources, pôles de compétences, pôles de services proposant des prestations-réponses à des besoins identifiés chez des handicapés divers regroupés de manière provisoire, en modules, pour bénéficier de cette prestation.

- 46 Enfin, Serafin-PH aurait pour conséquence que le ministère disposerait d'une énorme base de données sur les activités, les établissements, les professionnels, les résidents et clients.
- 47 Voici un deuxième exemple du même mode de pensée. Dans une université en cette rentrée, les enseignants sont appelés à réfléchir à l'évolution des maquettes d'enseignement. Il leur est demandé explicitement de renoncer au mode de réflexion « tubulaire » (c'est le mot qui a été employé à l'oral et que nous avons emprunté pour le titre de notre exemple d'urgence), autrement dit de renoncer à l'image d'un étudiant faisant un cursus dans telle discipline académique. Il leur est demandé de passer à un raisonnement « modulaire ». Il s'agit en quelque sorte d'une généralisation des ECTS (*European Credits Transfer System*) et de leur esprit. La formation serait une addition de modules divers, dont un certain nombre en *e-learning*.

Les maquettes de formation de L (licence), LP (licence professionnelle) et M (mastère) du contrat 2020-2024 ont vocation à être « modularisées » en « blocs disciplinaires » et/ou en « blocs de compétences » : cette modularisation permettra de faciliter la construction des formations bi- et pluridisciplinaires (majeures-mineures) et de gagner en flexibilité pour tenir compte des contraintes des étudiant-e-s salarié-e-s, des apprenant-e-s en reprise d'études et/ou en formation continue. Afin de favoriser la modularité des formations, qui doit s'appuyer sur des blocs « transférables » de formation, les maquettes de formation en L, LP et M seront organisées autour de « briques de base » d'unité d'enseignement de trois ECTS/24 heures de travail étudiant encadré. Le nombre d'ECTS attribué à chaque Unité d'enseignement doit être égal à ou un multiple de trois ECTS afin de favoriser la construction de maquettes cohérentes, tenant compte de la charge du travail de l'étudiant, permettant aux équipes pédagogiques de construire plus facilement des parcours bi- ou pluridisciplinaires, des passerelles entre les formations et les réorientations.

- 48 L'isomorphisme des deux configurations, Université et médicosocial, nous a frappée : même façon de concevoir le *design* et la planification du travail sur autrui, comme mise en rapport de ressources-prestations et de besoins, le tout dans une logique d'accroissement de « capacités ». Dans les deux cas la singularité, le projet individuel, donnent lieu à la construction de modules de « besoins ». La mise en rapport des besoins et des ressources, vu sa complexité temporelle, exige l'outil informatique quant à sa planification et son suivi. La question budgétaire très présente dans le premier exemple figure en arrière-fond du second.
- 49 Il s'agit là d'une pièce de puzzle au sens où Philippe Bézes montre qu'une nouvelle façon de penser les fonctionnements des systèmes administratifs, une sorte de « puzzle doctrinal », a permis « l'institutionnalisation progressive des idées et des recettes » du nouveau management public (Bézes, 2012). Nous ne disposons pas du puzzle entier et ne pouvons que formuler des hypothèses.
- 50 Nous pouvons dire du tout-modulaire qu'il s'agit d'un nouveau dispositif « néo-bureaucratique » (Demailly, 2008) propre au Nouveau management public. Le contexte favorable en est la propension caractéristique de l'administration française, néolibérale et néobureaucratique, technophile et statisticophile, à déployer tout instrument semblant promettre la maîtrise des incertitudes.

- 51 Mais l'originalité de la modularisation du travail sur autrui apparaît mieux si on la réfère aux logiques macrosociales. Car les politiques néolibérales sont déjà un institué (même si elles rencontrent des contradictions démocratiques, des mouvements de résistance et d'écarts) : mise en place du rôle dominant de l'institution marché, utilisation de l'individualisme comme moteur de la concurrence de tous avec tous, comme pousse à productivité et pousse à la consommation, autonomisation de la sphère économique en guise de projet politique, effort de limitation de la redistribution au minimum politiquement possible. On pourrait ajouter avec Michel Foucault : usage de l'individu comme support des disciplines et de « populations » spécifiées comme support de biopouvoirs.
- 52 Or le propre de la pensée modulaire est que son objet de base n'est plus l'individu (ni le collectif), mais le « besoin ». L'individu se décompose en une série de petits modules qu'il partage éventuellement avec d'autres. Sa singularité (le terme devient impropre) ne renvoie qu'à la combinatoire particulière des « besoins », des « capacités » et des consommations de ressources. Les populations déterminées visées par des politiques particulières se dissolvent dans la fluidité généralisée des parcours et dans le devenir flou de la frontière normal/anormal. Ce qui renverrait à un mode de pensée émergent et peut être à une nouvelle phase des politiques néolibérales.

Le contexte : l'informatique et les *big data*

- 53 Quel serait le contexte macrosocial de l'émergence de ce mode de pensée ? Notre pièce de puzzle rencontre les réflexions de sociologues, juristes et philosophes sur les *big data* et la montée du raisonnement algorithmique.
- 54 Si la promotion du mode modulaire de pensée doit beaucoup aux acteurs qui vivent de la confection de logiciels de gestion et de traitement de données, si elle doit aussi beaucoup aux administrations publiques qui font la course avec les manipulateurs de *data* de statut privé et rêvent d'une maîtrise absolue des incertitudes et d'une cartographie totale du réel, le style de pensée modulaire est autorisé par les développements récents des nouvelles technologies ou, plus précisément, de certaines de leurs potentialités, qui sont activées par ces promoteurs. Nous pensons notamment à la capacité de l'informatique à tout inscrire, et de manière durable.
- 55 Les *big data* ont parmi leurs potentialités le fait qu'elles autorisent une norme de production de corrélations, qui recomposent le monde et se légitiment en même temps, dans le cadre d'une aura d'objectivité, fondée en nature et en raison. La corrélation à grande échelle est un outil cognitif révolutionnaire, qui dévalue la causalité (Anderson, 2008), met en avant les capacités prédictives aux dépens des visées compréhensives ou explicatives, produit un démembrement de la notion d'individu (Rouvroy & Stiegler, 2015 ; Rouvroy & Bern, 2014 ; Cardon, 2015).
- 56 La singularité des personnes, y compris quant à ce qui les inscrit de manière « tubulaire » dans des contextes collectifs (classe, genre, discipline académique, catégorie de handicap...), se perd au profit de ce qui les relie partiellement à d'autres « profils ». Dans l'hypothèse d'une « gouvernementalité algorithmique » – nous résumons le propos d'Antoinette Rouvroy – c'est à partir des signaux numériques cartographiant des trajectoires, des relations et des interactions des individus, plutôt qu'en fonction de normes émanant de processus délibératifs antérieurs, que se construisent les « profils/scores/appariements » à travers lesquels les individus sont classés, évalués, récompensés

ou sanctionnés, à travers lesquels s'évaluent les mérites et les besoins ou encore les opportunités ou la dangerosité que recèlent les formes de vie.

- 57 Cependant, la nouvelle gouvernamentalité dont l'émergence est affirmée par ces auteurs ne peut être décrite comme sans failles, car il y a des tentatives de proposer d'autres modèles politiques et éthiques d'usage des algorithmes et, bien sûr, il y a des ratés. Le fantasme d'une cartographie intégrale de la réalité, mise au service d'une politique publique et du marché, connaît, au quotidien, des déviations qui laissent l'observateur incertain quant au statut réaliste ou fictionnel des *big data*. On peut imaginer aussi des ratés à grande échelle, des collapsus, des guerres et des guérillas pour le contrôle des processus de symbolisation.

Conclusion sur le modèle 3

- 58 On pourrait ainsi résumer le modèle 3. L'institution naissante est un ensemble cohérent de dispositifs pratiques : standards, nomenclatures, logiciels, règles de droit, nouvelles juridictions professionnelles, jurisprudence, stratégies discursives, modes de pilotage, d'évaluation et de régulation (organisationnelle, politique, éthique) (Hwange & Powell, 2005 ; Maguire, Hardy & Lawrence, 2004) et il bénéficie de conditions favorables à son extension et sa durabilité. Le contexte est l'ensemble du sociohistorique, y compris ce qui ne se donne pas à voir comme social au sens strict : la démographie (Émile Durkheim), le traitement de la nature et la technique (Karl Marx). Le changement est l'émergence d'un système de représentation et de croyance qui peut finalement s'institutionnaliser, se juridiciser et contribuer à de la création institutionnelle.
- 59 Ce type d'approche est plus adapté à l'étude des changements lents. Un bon exemple, qui permet en même temps d'observer le changement progressif d'un « centre de gravité institutionnel » en est le travail de Marcela Iacub sur le passage du mariage à la filiation comme institution dominante du rapport d'alliance. Le changement de centre de gravité institutionnel prend presque un siècle pour s'opérer, mais introduit une discontinuité majeure dans la civilisation (Iacub, 2004, 2016).

Conclusion générale

- 60 Les trois modèles d'approches du changement institutionnel, « l'institution dans son contexte », « le champ institutionnel » et « l'émergence institutionnalisante », ont pour nous valeur épistémologique équivalente. Ce sont les caractéristiques de l'objet étudié qui définissent leur pertinence, ainsi que les choix de travail du sociologue. Synthétisons-en les dimensions théoriques.

	<i>Conception de l'institution</i>	<i>Nature de l'environnement</i>	<i>Conception du « changement »</i>
--	------------------------------------	----------------------------------	-------------------------------------

Modèle 1 <i>L'institution dans son contexte</i>	Un organisme dans son environnement	Des logiques macrosociales essentiellement extérieures à l'institution et agissant sur elle	Effets combinés de logiques macrosociales et des pratiques de soumission/résistance/inventivité des acteurs de l'institution concernée
Modèle 2 <i>Le champ institutionnel</i>	Une institution-champ, avec des luttes, des enjeux et un capital spécifique, créé par des acteurs extra institutionnels ou appartenant à diverses autres institutions, acteurs dont l'appartenance au champ est toujours en question	Certaines logiques macrosociales qui s'exercent sur le champ, dans le champ, s'y définissent et contribuent à le délimiter.	Effets des luttes pour la création, la transformation et l'institutionnalisation d'un « champ »
Modèle 3 <i>L'émergence institutionnalisante</i>	Un puzzle de dispositifs pratiques contraignants et nouveaux, qui bénéficie de conditions favorables à son extension et sa durabilité et peut finalement s'institutionnaliser, et se juridiciser	L'ensemble du sociohistorique (y compris technique et démographie)	Déplacement de centres de gravité institutionnels : processus de déclin institutionnels, de remplacements et d'émergences d'institutions nouvelles

- 61 La valeur heuristique de chaque modèle dépend des objets étudiés, de leurs caractéristiques sociohistoriques propres, mais aussi des intentions de recherche du chercheur et des échelles temporelles et spatiales qu'il désire manier, d'où la diversité des exemples empiriques mobilisés dans ce texte. Le premier modèle, *l'institution dans son contexte*, convient mieux pour les institutions disposant d'une certaine épaisseur historique et focalise le regard plus sur l'institution elle-même que sur son contexte. Il est adapté à un grand nombre de terrains et a donné lieu à de nombreux travaux. Le second est plus pertinent pour les questions sociales conflictuelles ayant abouti à la construction d'une nouvelle problématisation et d'une nouvelle institution. Le troisième convient mieux au temps historique long et à une focale plus centrée sur la prise en compte des « déplacements des centres de gravité institutionnels » et les discontinuités des formes de pensée.
- 62 Même si ces trois modèles couvrent la majorité des cas empiriques que rencontrent les sociologues, il ne s'agit pas d'une liste exhaustive. Car il faudrait sans doute aussi construire un quatrième modèle, la *rupture par l'événement*, un simple événement provoquant des changements institutionnels surprenants et en cascade. Mais nous n'en avons que l'intuition, sur la base de l'affaire Weinstein et des effets en enchaînement rapide de la première des dénonciations des comportements du producteur, effets qui secouent actuellement le monde juridique et de nombreuses institutions. Ce cas de point d'inflexion disruptif pourrait inviter à une telle théorisation, qui pourrait aussi concerner

les processus de type révolutionnaire. Les trois modèles exposés ne constituent donc pas une typologie à statut fermé.

- 63 Mais leur présentation prend en compte deux impératifs épistémologiques qui nous paraissent importants aujourd'hui : d'une part, « décompacter » le concept trop général et fourre-tout de « changement » en identifiant des régimes hétérogènes de discontinuités institutionnelles et en en formalisant un certain nombre. D'autre part articuler étroitement les discontinuités institutionnelles et les dynamiques de transformation du champ social (qu'il soit national ou en partie internationalisé), inscrire clairement la sociologie des institutions dans une sociologie politique et donc formaliser des modèles de changement qui incluent des processus-types de contexte social, de texture, extension, temporalité différentes.
- 64 Le travail sur les discontinuités institutionnelles en contexte nous montre que, contrairement aux apparences, les institutions sont précaires, les modes de pensées qu'elles instaurent également. Même si, dans la phase où elles sont en pleine vigueur, les institutions sont capables de déclencher la croyance en leurs valeurs et en leurs signifiants et la foi dans leur durabilité, voire leur éternité, les représentations qu'elles soutiennent sont susceptibles de basculer selon des mutations, qui peuvent être de rythme, d'extension et de visibilité diverses, discrètes ou brutales.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDERSON C. (2008), « The End of Theory: The Data Delugelakes the Scientific Method Obsolete », *Wired Magazine*, 23 juin [En ligne] <https://www.wired.com/2008/06/pb-theory/> .
- ANDRIEN L. (2014), « Penser la gestion médicosociale. Peut-on gérer un établissement social ou médicosocial comme une entreprise ? », *Revue française de gestion*, vol. 6, n° 243, pp. 127-140 [En ligne] <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2014-6-page-127.htm> .
- BAGHDÂDI A. (2007), *Interventions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques proposées dans l'autisme*, ministère de la Santé et des solidarités, DGAS.
- BEN S. & B. LECA (2010), « Le travail institutionnel : origines théoriques, défis et perspectives », *Management & Avenir*, vol. 37, n° 7, pp. 53-69.
- BEZES P. (2012), « État, experts et savoirs néo-managériaux. Les producteurs et diffuseurs du New Public Management en France depuis les années 1970 », *Actes de la recherché en sciences sociales*, n° 193, pp. 16-37.
- BOITIER M. & A. Rivière (2016), « Les systèmes de contrôle de gestion, vecteurs d'une logique gestionnaire : changement institutionnel et conflits de logiques à l'université », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, tome 22, n° 3, pp. 47-79.
- BONNY Y. & L. DEMAILLY (dir.), (2012), *L'Institution plurielle*, Villeneuve d'Asq, Les presses du Septentrion
- BOURDIEU P. (2015 et 2016), *Sociologie générale, t 1 et 2*, Paris, Éditions du Seuil.

- CARDON D. (2015), *À quoi rêvent les algorithmes ? Nos vies à l'heure des big data*, Paris, Éditions du Seuil.
- COUTY G. (2006), *Les Groupes d'intérêt*, Paris, Éditions La Découverte.
- DEMAILLY L. (2011a), « Connaissances et action publique. Le cas de la territorialisation de la politique de santé mentale », *Sciences de la société*, n° 79, pp. 57-82.
- DEMAILLY L. (2011b), *Sociologie des troubles mentaux*, Paris, Éditions La Découverte.
- DEMAILLY L. (2012), « Désinstitutionnalisation ou changement institutionnel ? », dans ABALLÉA F. (dir), *Institutionnalisation-désinstitutionnalisation de l'intervention sociale*, Paris, Éditions Octarès, pp. 17-32.
- DEMAILLY L. (2014), « Exigence de travail sur soi, santé mentale et rapports sociaux dans la société française », dans DOUCET M.-C. & N. MOREAU, *Santé mentale et société*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, pp. 229-249.
- DEMAILLY L., MONGY A. & J. SOULE (2018), *Enjeux épistémologiques, politiques et professionnels de l'évaluation quantitative et qualitative des adultes ayant un trouble autistique menée par le Centre Ressources Autisme de la région Nord-Pas-de-Calais*, Rapport final, février, Convention de recherche CNSA/FRRSM.
- DI MAGGIO P. J. (1979), « Review "Essai on Pierre Bourdieu" », *American Journal of Sociology*, vol. 84, n° 6, pp. 1460-1474.
- DI MAGGIO P. J. & W. W. POWELL (1983), « The Iron Cage Revisited : Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields », *American Sociological Review*, vol. 48, April, pp. 147-160.
- DOUGLAS M. (2004), *Comment pensent les institutions*, Paris, Éditions La Découverte.
- DUBET F. (2002), *Le Déclin de l'institution*, Paris, Éditions du Seuil.
- EHRENBERG A. (1998), *La Fatigue d'être soi. Dépression et société*, Paris, Éditions Odile Jacob.
- FENGER M. et al. (2014), « La réactivité des politiques sociales. Explication du changement institutionnel dans trois domaines stratégiques », *Revue internationale des sciences administratives*, vol. 80, n° 3, pp. 697-718.
- FOUCAULT M. (1991), *Dits et écrits* (4 volumes), Paris, Éditions Gallimard.
- FOURNIER E. (2015), *Creuser la cervelle. Variations sur l'idée de cerveau*, Paris, Presses universitaires de France.
- GROSSMAN E. & S. SAURUGGER (2006), *Les Groupes d'intérêt. Action collective et stratégies de représentation*, Paris, Éditions Armand Colin.
- HWANG H. & W. POWELL (2005), « Institutions and Entrepreneurship », dans *Handbook of Entrepreneurship Research*, pp. 179-210, Alphen-sur-Rhin, Kluwer Publishers.
- IACUB M. (2004), *L'Empire du ventre. Pour une autre histoire de la maternité*, Paris, Éditions Fayard.
- IACUB M. (2016), *La Fin du couple*, Paris, Éditions Stock.
- LACOUSMES P. & P. LE GALÈS (2005), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de SciencesPo.
- LAVILLE J.-L. (2016), *L'Économie sociale et solidaire. Pratiques, théories, débats*, Paris, Éditions du Seuil.
- LAVILLE J.-L. (1990), « Économie et solidarité. Pour une problématique du changement institutionnel », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 89, juillet-décembre, pp. 289-312.

LECA B. (2008), *Façonner les règles du jeu. La mise en place par un entrepreneur institutionnel d'un changement radical dans un champ fortement structuré*, Thèse de sciences de la gestion, université de Lille 1.

LE DEVEDEC N. (2016), *La Société de l'amélioration. La perfectibilité humaine des Lumières au transhumanisme*, Montréal, Éditions Liber.

MAGUIRE S., HARDY C. & T. B. LAWRENCE (2004), « Institutional Entrepreneurship in Emerging Fields: HIV/AIDS Treatment Advocacy in Canada », *Academy of Management Journal*, vol. 47, n° 5, pp. 657-679.

MARTUCCELLI D. (2010), *La Société singulariste*, Paris, Éditions Armand Colin.

MENNO F. *et al.* (2014), « La réactivité des politiques sociales. Explication du changement institutionnel dans trois domaines stratégiques », *Revue internationale des sciences administratives*, vol. 80, n° 3, pp. 697-718.

MERCURE D. & J. SPURK (2003), *Le Travail dans l'histoire de la pensée occidentale*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

MORVILLERS J. (2015), « Le care, le caring, le cure et le soignant », *Recherche en soins infirmiers*, vol. 122, n° 3, pp. 77-81.

PAPERMAN P. & S. LAUGIER (dir.) (2005), *Le Souci des autres. Éthique et politique du care*, Paris, Éditions de l'Ehess.

REVEL J. (2010), *Foucault, une pensée du discontinu*, Paris, Éditions Mille et une nuits.

ROUVROY A. & B. STIEGLER (2015), « Le régime de vérité numérique », *Socio*, n° 4, pp. 113-140 [En ligne] <https://journals.openedition.org/socio/1251>

ROUVROY A. & T. BERN (2013), « Gouvernamentalité algorithmique et perspectives d'émancipation », *Réseaux*, n° 177, pp. 163-196.

ROUVROY A. (2017), « Gouverner hors les normes : la gouvernamentalité algorithmique », *Lacan quotidien*, n° 733 [En ligne] http://www.academia.edu/33803371/Gouverner_hors_les_normes_la_gouvernamentalit%C3%A9_algorithmique._Communication_au_4%C3%A8me_Congr%C3%A8s_europ%C3%A9en_de_psychanalyse

TOURNAY V. (2009), *Vie et mort des agencements sociaux. De l'origine des institutions*, Paris, Presses universitaires de France.

TOURNAY V. (2014), *Penser le changement institutionnel*, Paris, Presses universitaires de France.

TRONTO J. (1993), *Moral Boundaries. A Political Argument for an Ethic of Care*, Londres-New York, Routledge Editor.

NOTES

1. Sur la nécessité de prendre en compte l'environnement dans l'analyse du changement institutionnel, cf. par exemple Fenger *et al.* (2014).

2. Dans une perspective proche, Bernard Leca tente d'articuler l'analyse institutionnelle à la théorie bourdieusienne des champs (Leca, 2008). Paul DiMaggio et Walter W. Poweel ont également mobilisé la notion de mandat changeant et créé le concept de champ organisationnel (DiMaggio & Poweel, 1983). Le champ se compose de toutes les organisations et de l'ensemble des

agents pertinents qui ensemble constituent un domaine reconnu de la vie institutionnelle. Mais, chez eux, le « champ organisationnel » n'est pas principalement un champ de luttes.

3. On pourra entendre par « problématisation », dans la suite de Michel Foucault, l'ensemble des pratiques discursives ou non discursives qui fait entrer quelque chose dans le jeu du vrai et du faux et le constitue comme objet pour la pensée (que ce soit sous la forme de la réflexion morale, de la connaissance scientifique ou de l'analyse politique) (Foucault, 1991, n°342, cité par Revel, 2010).

4. Selon un emploi impropre, mais courant : remplacer les « établissements » par des services mobiles.

5. Nous les avons nommés les « ex-tenants du titre », les « prétendants », les « invisibles », les « modernisateurs » et les « héros » (Demailly, Mongy & Soulé, 2018).

6. Les parents d'autistes ont été un groupe d'intérêt avant de devenir les « usagers » d'institutions qu'ils ont contribué à faire créer. Sur le rôle des groupes d'intérêt dans les politiques publiques, cf. Couty (2006) et Grossman & Saurugger (2006).

7. « Ce n'est pas la personne qui a un Toc, c'est son cerveau », Franck Lamarrière, psychiatre, sur France Inter, émission « La tête au carré » de Mathieu Vidard, le 23/03/2016 à 14H00 - <http://www.franceinter.fr/emission-la-tete-au-carre-les-toc>

8. *Care*, entendu comme : accompagnement professionnel, familial ou amical dans la vie ; « prendre soin » s'oppose à *cure*, le soin au sens strict. Cet intérêt pour le *care* s'énonce de plus en plus en France, à partir des travaux de l'américaine Joan Tronto, comme un appel à une « société du *care* ». Dans le domaine des politiques sociales, la catégorie du *care* (difficilement traduisible) s'oppose à celles de « curatif », « médical », « sanitaire » (Tronto, 1993 ; Morvillers, 2015 ; Paperman & Laugier, 2005).

9. Voir : Serafin-PH, Services et Établissements, réforme pour une adéquation des Financements aux parcours des personnes handicapées, Nomenclatures, besoins et prestations détaillées, comité stratégique du 21 janvier 2016, DGCS, Ministère des Affaires sociales, CNSA (<https://handicap.gouv.fr/les-aides-et-les-prestations/reforme-de-la-tarifification-des-etablissements-de-services-pour-personnes/article/serafin-ph>).

10. Sur la puissance des instruments et notamment des outils de gestion comme vecteurs de changement institutionnel, cf. Lacousmes & Le Galès (2005) et Boitier & Rivière (2016).

RÉSUMÉS

Le texte développe la thèse suivante : les transformations contemporaines des institutions publiques contraignent le sociologue à quelques inflexions théoriques par rapport aux travaux communément développés sur le changement institutionnel. Il devient en effet difficile de seulement étudier le changement des institutions une par une et par rapport à une toile de fond qui impliquerait la stabilité de leurs « mandats » ou de leur autorité morale. Le texte propose donc d'articuler étroitement le changement des institutions et le changement du contexte social et présente trois modèles théoriques pour ce faire : *l'institution dans son contexte*, *les champs institutionnels*, *les émergences institutionnalisantes*. Le premier modèle, souvent mis en œuvre par l'auteure sur l'école et la santé mentale, est juste rappelé. Le second est illustré par le cas de la politique publique de l'autisme, le troisième, par les développements du mode de pensée « modulaire ». En conclusion l'auteure insiste sur la précarité des institutions et des modes de pensées qu'elles instaurent.

The text will develop the following thesis : Contemporary transformations of public institutions force the sociologist to make some theoretical inflections in relation to the commonly developed work on institutional change. Indeed, it becomes difficult to study the change of institutions one by one and in relation to a backdrop that would imply the stability of their “mandates” or moral authority. The text therefore proposes to closely articulate the change of institutions and the change of the social context and presents three theoretical models for this purpose: *The institution in its context*, *Institutional fields*, and *Emerging movements that produce institution*. The first model, often implemented by the author on school and mental health, is just recalled. The second is illustrated by the case of public policy on autism, the third by developments in the “modular” way of thinking. In conclusion, the author insists on the precariousness of the institutions and the ways of thinking that they create.

Pensando en conjunto el cambio de las instituciones y el de su entorno. Tres modelos

El texto desarrollará la siguiente tesis: las transformaciones contemporáneas de las instituciones públicas obligan al sociólogo a hacer algunas inflexiones teóricas en relación con el trabajo comúnmente desarrollado sobre el cambio institucional. En efecto, resulta difícil estudiar el cambio de instituciones una por una y en relación con un telón de fondo que implique la estabilidad de sus “mandatos” o autoridad moral. Por lo tanto, el texto propone articular estrechamente el cambio de instituciones y el cambio del contexto social y presenta tres modelos teóricos para este propósito: La institución en su contexto, Campos institucionales y Movimientos emergentes que producen institución. El primer modelo, a menudo implementado por el autor sobre la escuela y la salud mental, acaba de ser recordado. El segundo está ilustrado por el caso de las políticas públicas sobre el autismo, y el tercero por la evolución del pensamiento “modular”. En conclusión, el autor insiste en la precariedad de las instituciones y las formas de pensar que crean.

INDEX

Keywords : institutional change, discontinuities, context, scope, emergence

Palabras claves : cambio institucional, discontinuidades, contexto, alcance, emergencia

Mots-clés : changement institutionnel, discontinuités, contexte, champ, émergence

AUTEUR

LISE DEMAILLY

Professeure émérite de sociologie, Université de Lille, CLERSE UMR 8019 (France) -
lise.demailly@univ-lille.fr